

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2565/2018	Objet : Motion « Noiseau dit non à la prison »

Conseillers en exercice : 27 Présents : 16 Pouvoirs : 7
Absents : 4 Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 19 h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Jean-Luc DESPREZ donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Danielle METRAL, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Pierre BORNE.

Absents : Alphonse BOYE, Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

La commune de Noiseau a voté une motion contre le projet d'implantation d'une prison sur son territoire.

Cette dernière, reproduite dans son état intégral ci-dessous, est présentée à l'assemblée délibérante pour approbation et ainsi soutenir l'action de la ville de Noiseau.

Suite à la publication d'un article dans le journal Le Parisien, dans son édition du jeudi 18 octobre, le conseil municipal de Noiseau a découvert avec stupeur le Plan immobilier pénitentiaire du Ministère de la Justice. Ce document prévoit la création de 15.000 places et une carte mentionne la commune de Noiseau avec la création d'une maison d'arrêt de 700 places à horizon 2027.

L'Etat impose d'accueillir sur notre petit village de 4 700 habitants 30% des capacités nouvelles d'accueil de prisonniers en Ile-de-France. A titre de comparaison, le département des Hauts-de-Seine qui est 350 fois plus peuplé que notre commune accueillera 92 places nouvelles, soit 8 fois moins !

Sans aucune information préalable, sans concertation avec les acteurs locaux (le maire de Noiseau, le président du territoire ou le président du Conseil départemental du Val-de-Marne), la Ministre de la Justice Nicole BELLOUBET s'arroge le droit de disposer de nos terres et de l'avenir de Noiseau.

A l'heure où le Président de la République exprime son souhait de renouer le dialogue avec les élus locaux, Emmanuel Macron et le Gouvernement a fait, une nouvelle fois, la démonstration du parfait décalage entre les décisions prises et les déclarations destinées à tromper l'opinion.

Sur la forme, il est inacceptable pour le Maire de Noiseau et le Président de Grand Paris Sud Est Avenir, propriétaire des terrains, d'apprendre par la presse ce projet de prison de 700 places. L'Etat méprise les habitants et les élus locaux à tous les niveaux.

Ce choix vient contrarier un projet ambitieux d'urbanisation et de développement de ce secteur incluant de l'activité économique (avec plusieurs centaines d'emplois à la clef), du logement (un agro-quartier respectueux de l'insertion paysagère) et un centre bus innovant d'Ile-de-France Mobilités dont les négociations financières sur le foncier sont en train de se concrétiser. Ce projet d'aménagement est porté de longue date par le Territoire. Il y a plusieurs mois, une délibération d'initiation de la ZAC (zone d'aménagement concertée), fixant le périmètre et la programmation du projet, a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de Territoire, transmise et validée par la Préfecture du Val-de-Marne.

Il avait été présenté à Monsieur le Préfet lors de sa visite à Noisieu le lundi 9 avril 2018. Aujourd'hui nous ne pouvons que déplorer la vacuité de l'Etat local, incapable de relayer les aspirations des territoires et de leurs habitants auprès du pouvoir central.

Force est de constater que ce passage en force de l'Etat vient également à l'encontre des politiques publiques régionales d'aménagement du territoire dont l'objectif est le rééquilibrage Est / Ouest en matière de créations d'emplois et de désenclavement.

Nous dénonçons fermement cette méthode qui privilégie le passage en force et l'autoritarisme plutôt que la concertation, le dialogue et le respect de l'Etat de droit.

Le conseil municipal constate également que la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités ainsi que de très nombreux élus du Val-de-Marne (quelle que soit leur étiquette politique), Sénateurs, Députés, Président du Département, Président du Territoire, Conseillers Départementaux, Maires, élus, nous soutiennent !

Le conseil municipal tient donc à affirmer son opposition totale à ce projet et invite la population à signer la pétition qui est en ligne sur www.noisieu.fr ou disponible à l'accueil de la mairie. Une grande marche sera également organisée le samedi 10 novembre 2018 à 15h00 sur le parvis de l'Hôtel de Ville jusqu'au site envisagé, et à laquelle participeront de nombreux élus et habitants de tout le département.

Faisons-en sorte que notre détermination serve à prouver à notre Gouvernement que Noisieu n'est pas le bon choix.

En conséquence, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DIT « NON A LA PRISON » et affirme sa volonté de s'opposer par tous les moyens à ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la motion « Noisieu dit NON à la prison ».

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 20 décembre 2018



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie